SERVICE DE PRESSE
Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE - 141, avenue du Maine - 75680 PARIS Cedex 14 - Tél.: 01 40 52 84 70 - Fax.: 01 40 52 84 71

COMMUNIQUE

Acte 2 de la RGPP : Où va la République ?

La mise en œuvre d'une deuxième vague de mesures de la révision générale des politiques publiques (RGPP) a été officialisée en conseil des ministres du 9 décembre.
Comme pour les 374 premières décisions (décembre 2007 à juin 2008), des audits ministériels sont réalisés par des personnes extérieures sur la base de « feuilles de route » du Premier ministre.

Imposées aux ministres qui ne sont pas maîtres de leurs actions ni de leurs stratégies ; non concertées, ni au Parlement, ni avec les élus locaux, ni avec les organisations syndicales, ces nouvelles décisions seront élaborées en catimini par quelques « hauts fonctionnaires » et des conseillers privés (dont certains sont potentiellement intéressés par la privatisation de missions de l'État du fait de l'activité, passée et à venir, de leurs sociétés).

Les dangers sont réels : réduction des moyens publics dans de nouveaux champs que ceux déjà impactés par les mesures de l'acte 1 de la RGPP (en particulier au niveau des opérateurs publics) / identification des missions de l'Etat pouvant être transférées au privé ou aux collectivités territoriales ou supprimées / réduction encore des effectifs dans une proportion d'au minimum un non remplacement de fonctionnaire sur deux départs en retraite (après 100000 emplois publics détruits depuis 2007, en pleine crise, comme s'en réjouit le gouvernement) / réduction des droits ou des prestations sociales aux citoyens (domaine du Logement par exemple).

A cela s'ajoute la suppression de dépenses de fonctionnement et de fonctions supports de l'Etat : vouloir économiser 10 Mds € sur ces budgets revient à rendre impossible la mise en œuvre effective de l'ensemble des politiques publiques.

Avec cette régression générale de la puissance publique, les principes républicains sont bafoués :

- passage du « service public » à des « services payants » aux usagers ;
- transformation de l'égalité républicaine pour tous à une inégalité généralisée en fonction des ressources du « client » ;
- éloignement (géographique et fonctionnel) des services publics et des administrations du citoyen ;
- risque d'abandon pur et simple de missions et de prestations publiques.

La cgt-FO condamne et s'oppose à la RGPP. Que reste-t-il de la liberté ou de la fraternité lorsqu'il n'y a plus ni égalité, ni solidarité ? C'est indéniable, si cette RGPP n'est pas stoppée, nous ne vivrons plus dans la même République à son issue.

Paris, le 10 décembre 2009

Pascal PAVAGEAU
✆ : 06.76.77.70.39 - 01.40.52.84.45